

portant approbation des budgets primitifs Exercice 1979 de la Province et des Districts de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
  - VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
  - VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
  - VU la loi n° 64-16 du 11 août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
  - VU l'ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
  - VU l'ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
  - VU l'ordonnance n° 74-8 du 13 février 1974, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
  - VU l'ordonnance n° 74-9 du 13 février 1974, portant Institution et Organisation de la Commune ;
  - VU le décret n° 74-26 du 13 février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les Services directement placés sous leur autorité ;
  - VU le décret n° 78-356 du 30 décembre 1978, portant limites et dénomination des Circonscriptions Administratives ;
  - VU la décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et du Gouvernement Militaire Révolutionnaire au cours de la Réunion conjointe du 30 mai 1978 ;
  - VU l'ordonnance n° 79-19 du 20 avril 1979, portant loi de Finances pour la Gestion 1979 ;
- Sur proposition du Ministre des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 mai 1979,

DECRETE :

Article 1er - Sont approuvés les budgets primitifs Exercice 1979 de la Province et des Districts de l'Atacora, arrêtés conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Mai 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

pour le Ministre des Finances absent,  
le Ministre de l'Industrie et de l'Ar-  
tisanat, chargé de l'intérim,

pour le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République, Chargé  
de l'Intérieur, de la Sécurité et  
de l'Orientation Nationale absent,  
le Ministre de la Fonction Publique  
et du Travail, chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUENS

Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MISON-MF 10 autres  
Ministères 13 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Cde-  
Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 Districts Intéressés 14 x 4 = 56 Province  
de l'Atacora 5 DB-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8 DAT 4 DAI 4 BCP 1 JORPB 1.-

PROVINCE DE L'ATACORA

Recettes ordinaires : QUATRE VINGT DIX MILLIONS  
TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE CENT UN  
FRANCS 90 391 401

Recettes extraordinaires : CINQUANTE HUIT MILLIONS  
DEUX CENT CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT TREIZE  
FRANCS 58 259 513

TOTAL ..... 148 650 914

Dépenses ordinaires : QUATRE VINGT DIX MILLIONS  
TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE CENT  
UN FRANCS 90 391 401

Dépenses extraordinaires : CINQUANTE HUIT MILLIONS  
DEUX CENT CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT TREIZE  
FRANCS 58 259 513

TOTAL ..... 148 650 914

DISTRICT URBAIN DE DJOUGOU

Recettes ordinaires : VINGT DEUX MILLIONS TROIS  
CENT VINGT QUATRE MILLE CENT FRANCS 22 324 100

Recettes extraordinaires : SIX MILLIONS 6 000 000

TOTAL ..... 28 324 100

Dépenses ordinaires : VINGT DEUX MILLIONS TROIS  
CENT VINGT QUATRE MILLE CENT FRANCS 22 324 100

Dépenses extraordinaires : SIX MILLIONS 6 000 000

TOTAL ..... 28 324 100

DISTRICT RURAL DE DJOUGOU

Recettes ordinaires : VINGT MILLIONS CINQ CENT  
SOIXANTE TROIS MILLE TROIS CENT VINGT QUATRE  
FRANCS 20 563 324

Recettes extraordinaires : TROIS MILLIONS TROIS  
CENT SOIXANTE SIX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX  
NEUF FRANCS 3 366 199

TOTAL ..... 23 929 523

.../...

DISTRICT RURAL DE DJOUGOU (suite)

<u>Dépenses ordinaires</u> : VINGT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE TROIS MILLE TROIS CENT VINGT QUATRE FRANCS	20 563 324
<u>Dépenses extraordinaires</u> : TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE SIX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS	<u>3 366 199</u>
TOTAL .....	23 929 523

DISTRICT RURAL DE KOUANDE

<u>Recettes ordinaires</u> : DIX HUIT MILLIONS TROIS CENT VINGT TROIS MILLE SIX CENTS FRANCS	18 323 600
<u>Recettes extraordinaires</u> : CENT QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENTS FRANCS	<u>147 700</u>
TOTAL .....	18 471 300

<u>Dépenses ordinaires</u> : DIX HUIT MILLIONS TROIS CENT VINGT TROIS MILLE SIX CENTS FRANCS	18 323 600
<u>Dépenses extraordinaires</u> : CENT QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENTS FRANCS	<u>147 700</u>
TOTAL .....	18 471 300

DISTRICT RURAL DE MATERI

<u>Recettes ordinaires</u> : SEIZE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE MILLE HUIT CENT VINGT FRANCS	16 540 820
<u>Recettes extraordinaires</u> : QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	<u>450 000</u>
TOTAL .....	16 990 820

<u>Dépenses ordinaires</u> : SEIZE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE MILLE HUIT CENT VINGT FRANCS	16 540 820
<u>Dépenses extraordinaires</u> : QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	<u>450 000</u>
TOTAL .....	16 990 820

DISTRICT RURAL DE OUAKE

Recettes ordinaires : QUINZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS FRANCS 15 487 980

Recettes extraordinaires : DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS 250 000

TOTAL ..... 15 737 980

Dépenses ordinaires : QUINZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS FRANCS 15 487 980

Dépenses extraordinaires : DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS 250 000

TOTAL ..... 15 737 980

DISTRICT RURAL DE BASSILA

Recettes ordinaires : QUINZE MILLIONS QUATRE VINGT MILLE HUIT CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 15 080 844

Recettes extraordinaires : PM

TOTAL ..... 15 080 844

Dépenses ordinaires : QUINZE MILLIONS QUATRE VINGT MILLE HUIT CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 15 080 844

Dépenses extraordinaires : PM

TOTAL ..... 15 080 844

DISTRICT RURAL DE KEROU

Recettes ordinaires : QUINZE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE FRANCS 15 542 260

Recettes extraordinaires : PM

TOTAL ..... 15 542 260

Dépenses ordinaires : QUINZE MILLIONS CINQ CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT SOIXANTE FRANCS 15 542 260

Dépenses extraordinaires : PM

TOTAL ..... 15 542 260

DISTRICT RURAL DE COBLY

Recettes ordinaires : DOUZE MILLIONS SIX CENT  
DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE FRANCS 12 602 340

Recettes extraordinaires : UN MILLION CENT SOI-  
XANTE MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT FRANCS 1 160 247

TOTAL ..... 13 762 587

Dépenses ordinaires : DOUZE MILLIONS SIX  
CENT DEUX MILLE TROIS CENT QUARANTE FRANCS 12 602 340

Dépenses extraordinaires : UN MILLION CENT  
SOIXANTE MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT FRANCS 1 160 247

TOTAL ..... 13 762 587

DISTRICT RURAL DE TOUCOUNTOUNA

Recettes ordinaires : DIX MILLIONS NEUF CENT  
TREIZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS FRANCS 10 913 680

Recettes extraordinaires : SIX CENT SOIXANTE  
DOUZE MILLE DEUX CENT QUARANTE SIX FRANCS 672 246

TOTAL ..... 11 585 926

Dépenses ordinaires : DIX MILLIONS NEUF CENT  
TREIZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS FRANCS 10 913 680

Dépenses extraordinaires : SIX CENT SOIXANTE  
DOUZE MILLE DEUX CENT QUARANTE SIX FRANCS 672 246

TOTAL ..... 11 585 926

DISTRICT RURAL DE PEHUNCO

Recettes ordinaires : QUATORZE MILLIONS DEUX  
CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE SIX FRANCS 14 219 956

Recettes extraordinaires : SEPT CENT MILLE FRANCS 700 000

TOTAL ..... 14 919 956

Dépenses ordinaires : QUATORZE MILLIONS DEUX  
CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE SIX FRANCS 14 219 956

Dépenses extraordinaires : SEPT CENT MILLE FRANCS 700 000

TOTAL ..... 14 919 956

.../...

DISTRICT RURAL DE NATITIŊOU

Recettes ordinaires : VINGT NEUF MILLIONS CENT  
TRENTÉ CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS 29 135 550

Recettes extraordinaires : QUATRE CENT SOIXANTE  
MILLE SIX CENT NEUF FRANCS 460 609

TOTAL ..... 29 596 159

Dépenses ordinaires : VINGT NEUF MILLIONS CENT  
TRENTÉ CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS 29 135 550

Dépenses extraordinaires : QUATRE CENT SOIXANTE  
MILLE SIX CENT NEUF FRANCS 460 609

TOTAL ..... 29 596 159

DISTRICT RURAL DE BOUKOUMBE

Recettes ordinaires : VINGT QUATRE MILLIONS  
QUARANTE DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX  
FRANCS 24 042 190

Recettes extraordinaires : TRENTÉ HUIT MILLE  
QUATRE CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 38 455

TOTAL ..... 24 080 645

Dépenses ordinaires : VINGT QUATRE MILLIONS  
QUARANTE DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX  
FRANCS 24 042 190

Dépenses extraordinaires : TRENTÉ HUIT MILLE  
QUATRE CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 38 455

TOTAL ..... 24 080 645

DISTRICT RURAL DE COPARGO

Recettes ordinaires : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT  
TRENTÉ DEUX MILLE NEUF CENT VINGT FRANCS 13 432 920

Recettes extraordinaires : UN MILLION TROIS CENT  
MILLE FRANCS 1 300 000

TOTAL ..... 14 732 920

.../...

DISTRICT RURAL DE COPARGO (suite)

<u>Dépenses ordinaires</u> : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE DEUX MILLE NEUF CENT VINGT FRANCS	13 432 920
<u>Dépenses extraordinaires</u> : UN MILLION TROIS CENT MILLE FRANCS	<u>1 300 000</u>
TOTAL .....	14 732 920

DISTRICT RURAL DE TANGUIETA

<u>Recettes ordinaires</u> : VINGT QUATRE MILLIONS QUARANTE NEUF MILLE QUARANTE TROIS FRANCS	24 049 043
<u>Recettes extraordinaires</u> : UN MILLION DE FRANCS	<u>1 000 000</u>
TOTAL .....	25 049 043
<u>Dépenses ordinaires</u> : VINGT QUATRE MILLIONS QUARANTE NEUF MILLE QUARANTE TROIS FRANCS	24 049 043
<u>Dépenses extraordinaires</u> : UN MILLION DE FRANCS	<u>1 000 000</u>
TOTAL .....	25 049 043